

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JANVIER 2016

OBJET : Comité électoral consultatif

Comité électoral consultatif compétent pour les élections des représentants du personnel

Le comité électoral consultatif compétent pour les élections des représentants du personnel est constitué comme suit :

- Le directeur général des services, président du comité.
- Le directeur des ressources humaines.
- Le responsable technique de l'application HARPEGE.
- 2 élus enseignants-chercheurs désignés par le Conseil d'administration.
- 2 élus BIATSS désignés par le Conseil d'administration.

Or, 2 des membres élus en 2012, M. Jean-Marc HOUPERT, enseignant-chercheur, et M. Jean-Michel BROSSARD, BIATSS, ne siègent plus dans ce conseil. Il convient donc de les remplacer.

Comité électoral consultatif compétent pour les élections des représentants des usagers

Le comité électoral consultatif compétent pour les élections des représentants des usagers est constitué comme suit :

- Le vice-président chargé de la vie étudiante, président du comité.
- Le directeur de la vie étudiante.
- Le responsable technique de l'application APOGEE.
- 2 élus étudiants désignés par le Conseil d'administration.
- Les vice-présidents étudiants.

Les représentants étudiants n'ont pas été désignés après les élections de 2014, il convient donc de procéder à leur désignation.

Le Président,

Loïc VAILLANT